



Traité Horayot

Michna 1 - Chapitre 2

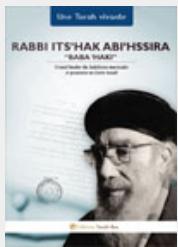
הורה כהן מישך לעצמו שוגג, ועשה שוגג-- מביא פר; שוגג
ועשה מזיד, מזיד ועשה שוגג--פטור: שההורית כהן מישך לעצמו,
כהורית בית דין לציבור.

Le Cohen [Gadol] par onction qui a promulgué une loi [s'autorisant] à lui-même [un interdit pour lequel il y a une condamnation de Karét] par inadvertance, et a agi par inadvertance, apporte un Par [Cohen Machia'h].

[S'il a promulgué cette loi] par inadvertance, et a agi volontairement ; [ou bien] [s'il l'a promulgué volontairement] et a agi par inadvertance, il est exempté [d'apporter un sacrifice].

Car la promulgation d'un Cohen [Gadol] par onction pour lui-même est comparable à la promulgation du tribunal pour l'assemblée.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions